



Prolongation d'ITT, est-ce pris en compte ?

Par **lenylise**, le **09/05/2008** à **12:07**

Bonjour, j'ai été agressé, j'ai eu une ITT de 6 jours avec radio de contrôle dans 5 jours. Ce matin je souffrais, j'ai donc fait venir le médecin. Apparemment, l'entorse cervicale est très grave, je dois passer la radio de contrôle lundi, le médecin dit qu'il y a de fortes chances de prolonger l'arrêt de travail d'au moins 3 semaines. Est-ce que ce sera pris en compte ? ou seulement l'ITT initiale est retenue par le tribunal ? Merci.

Par **citoyenalpha**, le **09/05/2008** à **12:53**

Bonjour Le seul fait d'obtenir un certificat médical d'arrêt de travail ne signifie pas automatiquement une ITT. L'arrêt de travail accepté par la sécurité sociale ne recouvre pas automatiquement la période d'ITT, d'autant plus qu'il n'est pas toujours accordé pour des raisons strictement médicales. Si vous êtes en attente d'un reclassement professionnel, d'un appareillage, d'une intervention chirurgicale nouvelle, vous n'êtes pas obligatoirement en ITT mais la prolongation d'arrêt de travail de ce fait peut être acceptée par la Sécurité sociale; de même si vous ne pouvez pas reprendre le métier que vous exerciez avant l'accident. Il ne s'agit donc plus d'une ITT au sens médico-légal du terme, mais d'un arrêt d'activité professionnelle pour des raisons non médicales. Veuillez donc à ce que soit toujours précisé dans le rapport d'expertise, en plus de la période d'ITT, la période durant laquelle il vous était impossible de reprendre votre travail habituel pour des raisons qui se rapportent bien à l'accident. Il peut y avoir plusieurs périodes d'ITT correspondant à des incapacités totales successives, suite à des rechutes, à de nouvelles hospitalisations, ou à des complications. L'ITT définit la période d'impossibilité temporaire et totale d'effectuer aucune de vos activités antérieures. Pour obtenir une juste indemnisation, vous devez faire très attention à ce que l'impossibilité de travailler soit bien décrite et expliquée si elle dure plus

longtemps que l'ITT. rnrnrnRestant à votre disposition

Par **relatif59**, le **11/05/2011** à **08:58**

bonjour , rn voila je voulais avoir quelque information pour mener a bien mon affaire , qui est pour moi la pire période que j'ai pu rencontrer rn cela fait , déjà 8 mois que j'ai été victime d'un accident de la route , passagère avant , j'ai été pris en charge par les pompier , conduit a l'hôpital , et hospitaliser 10 jours , pour multiples fracture , nez , clavicule , poignet, et perforation des intestin , avec hématome du colon , les dent fracturer , et des plaie qui va de 10 a 22 cm ,situé sur les point fracturé ... donc voila le souci .. rn la médecine légale a estimé a ma sorti de l'hôpital 2 mois d'ITT ... je trouve ça très cour ... car ma consolidation ne ces pas fait aussi rapidement , traumatise psychologique j'ai donc été suivi quelque moi par un psychothérapeute ...ensuite après consultation "maxillo faciale" les spécialiste remarque une défaillance respiratoire , qui me causera la semaine prochaine une nouvelle opération ... j'aurai aimer savoir si il y avais quelque chose a faire pour modifié ou prolonger ce certificat d'I T T ... rnje vous remercie d'avance .. pour vos information .. qui m'aiderai énormément !

Par **anaïsD22**, le **04/04/2021** à **09:51**

Bonjourrrnrnj'ai subi une agression verbale très violente accompagnée de gestes j'ai une ITT de 3 jours "sous réserve de complications", je fais toujours des cauchemars, je pleure.rnrnEst-ce que je peux retourner chez le médecin pour faire prolonger ou réévaluer l'ITTrrnrnMerci